



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue à 18 h 45 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 100, rue Charbonneau, le 6 juillet 2026

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse : Marie-Elaine Pitre

Mesdames les conseillères :

Marie-Hélène Fortin, Stéphanie Nantel et Annick Lemelin Lagacé

Messieurs les conseillers :

Jean-François Gagnière, Sébastien Jacquet et Elmer van der Vlugt

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

La directrice générale : Me Catherine Adam

La greffière : Me Sara Parent St-Laurent

À 18 h 47, madame la mairesse constate le quorum et ouvre la séance du Conseil. À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Séance extraordinaire - 6 juillet 2026

2026-07-251

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller ELMER VAN DER VLUGT, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. FINANCES

2.1. Programme quinquennal d'immobilisations 2027 à 2031 - Adoption

2026-07-252

CONSIDÉRANT que le paragraphe 1 de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le Conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de se doter d'une planification financière à long terme afin d'assurer une saine gestion financière;

CONSIDÉRANT que l'adoption du programme des immobilisations plus tôt dans l'année permet une meilleure gestion des projets municipaux;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller ELMER VAN DER VLUGT, il est résolu :



D'ADOPTER un programme d'immobilisations sur 5 ans pour les années 2027 à 2031, totalisant des investissements de 79 109 370 \$ détaillés à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'APPROUVER les projets énumérés à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la *Loi*.

4. CLÔTURE

2026-07-253

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par le conseiller ELMER VAN DER VLUGT, il est résolu :

DE LEVER la séance à 19 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Marie-Elaine Pitre
Mairesse

M^e Sara Parent St-Laurent
Greffière